



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 29 novembre 2023 — N° 84

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le 85^e anniversaire du Camp Papillon.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage aux fondateurs du Centre communautaire Partage Saint-François.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de conserver le site de l'ancienne Institution des sourdes de Montréal pour la communauté sourde.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. François Girard.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la nomination de Mme Andrée Bouchard au poste de préfète de la MRC du Haut-Richelieu.

29 novembre 2023

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Joséé Dugas.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Bincette.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de féliciter Mme Karen Pinette Fontaine, alias Kanen, lauréate de deux prix Félix.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de la route des vins de Brome-Missisquoi.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Maryse Pinsonneault.

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Chantal Lachaine.

À 9 h 53, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

29 novembre 2023

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 59 concernant le développement de la filière des batteries, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 17 octobre 2023 par M. Bouazzi (Maurice-Richard);

(Dépôt n° 1145-20231129)

La réponse à la question écrite n° 61 concernant le Palais des congrès de Montréal, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 18 octobre 2023 par Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey);

(Dépôt n° 1146-20231129)

La réponse à la question écrite n° 64 concernant les dossiers d'immigration du Québec en attente auprès du gouvernement fédéral, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 24 octobre 2023 par M. Derraji (Nelligan).

(Dépôt n° 1147-20231129)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 28 novembre 2023, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant Mutuelle Beneva. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1148-20231129)

Le rapport est adopté.

29 novembre 2023

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 23 et 28 novembre 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice.

(Dépôt n° 1149-20231129)

Dépôts de pétitions

M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 429 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la parité de traitement entre les avocats des CISSS et des CIUSSS et leurs homologues.

(Dépôt n° 1150-20231129)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 63.1 du Règlement, Mme Lachance (Bellechasse) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 375 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'ajout de feux de signalisation piétonniers à l'intersection de la route du Président Kennedy et de l'avenue des Ruisseaux.

(Dépôt n° 1151-20231129)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 420 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la parité de traitement entre les avocats des CISSS et des CIUSSS et leurs homologues.

(Dépôt n° 1152-20231129)

29 novembre 2023

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la fête de Noël est une tradition célébrée au Québec;

QU'elle dénonce les propos de la Commission canadienne des droits de la personne selon lesquels « les jours fériés liés au christianisme, dont Noël et Pâques », représentent un « exemple évident » d'une « discrimination religieuse systémique » et que cette « discrimination à l'égard des minorités religieuses au Canada est ancrée dans l'histoire du colonialisme au Canada »;

QU'elle dénonce toute tentative de polarisation à l'endroit d'événements rassembleurs qui font partie du patrimoine québécois depuis plusieurs générations;

QU'enfin, elle invite tous les Québécois à s'unir en cette période de Noël qui approche.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 163 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

29 novembre 2023

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), présente une motion concernant la protection des renseignements personnels dans le secteur de la santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon), présente une motion concernant le maintien du monopole de distribution et de transport d'électricité d'Hydro-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Grandmont (Taschereau), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

Considérant que le bon état du réseau routier est primordial pour assurer une mobilité efficace et sécuritaire des personnes et des marchandises, ainsi que pour favoriser l'accès au territoire, son occupation et le développement des régions, qui sont des facteurs clés du développement et de la compétitivité de l'économie du Québec;

Considérant qu'environ la moitié de ces chaussées sont en mauvais état, et une proportion importante d'entre elles ont atteint la fin de leur durée de vie;

QUE l'Assemblée nationale demande à la ministre des Transports et de la Mobilité durable de s'engager formellement à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations formulées au chapitre deux du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

29 novembre 2023

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 164 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Nichols (Vaudreuil), conjointement avec M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Fortin (Pontiac), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la région des Laurentides connaît une croissance démographique exponentielle depuis les trente dernières années, celle-ci ayant été accélérée par la récente période pandémique. Qu'elle considère le vieillissement hâtif de ses citoyens, l'accroissement significatif des villégiateurs et l'afflux constant d'excursionnistes, utilisant les soins de santé dans la région;

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le 15 octobre dernier, 115 266 citoyens étaient toujours orphelins de service en médecine familiale, que cette région n'a pas bénéficié d'une mise à niveau importante de ses infrastructures depuis plus de 30 ans, que la région souffre d'un sous-financement historique important;

QUE l'Assemblée nationale rappelle également pour une troisième fois, l'urgence de l'application des principes du Plan santé et de la modernisation de son organisation, considérant que les Laurentides est une région qui se classe encore et toujours parmi les dernières au Québec en ce qui a trait à l'accessibilité aux soins dans leur ensemble;

29 novembre 2023

Et finalement, que l'Assemblée nationale réitère la pertinence de ses résolutions du 6 mai 2021 et du 11 mai 2022 adressées au gouvernement du Québec afin d'assurer de manière pérenne un rattrapage financier pour remédier à l'iniquité des Laurentides en santé, par rapport à la moyenne des régions du Québec. Enfin, qu'elle recommande au gouvernement de voir à l'inscription au PQI 2024-2034 de la réalisation des grands projets des hôpitaux de Saint-Jérôme, Saint-Eustache et Mont-Laurier, ainsi que l'acceptation des plans fonctionnels et techniques des autres établissements de santé.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 165 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;

29 novembre 2023

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative visant à entendre le président-directeur général d'Hydro-Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice, et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

29 novembre 2023

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 35, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 35, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 35 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 35 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui, le 21 novembre 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le rapport de mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale 2015-2019 intitulé *Incursion au cœur du code d'éthique et de déontologie : de la théorie à la pratique*. Le rapport contient des observations et 9 recommandations.

29 novembre 2023

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 60 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 46 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 11 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 4 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 30 novembre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 35, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 novembre 2023, à 9 h 40.

29 novembre 2023

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 29 novembre 2023, à 13 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Montigny (René-Lévesque), le représentant du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 22 Loi concernant l'expropriation

La Présidente

NATHALIE ROY

29 novembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 163)

POUR - 109

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (IND)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	

29 novembre 2023

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Grandmont (Taschereau), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 164)

POUR - 111

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	Ciccione (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Beauchemin (IND)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Girard (CAQ) (Groulx)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
Charest (CAQ)		Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
		Morin (PLQ)	Zanetti (QS)

29 novembre 2023

Sur la motion de Mme Nichols (Vaudreuil), conjointement avec M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Fortin (Pontiac), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 165)

POUR - 109

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (IND)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	
Chassin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nichols (IND)	